



etat des lieux? obligatoire ou non de l suivre?

Par **gaut**, le **06/12/2008** à **16:18**

je suis propriétaire d'un appartement T3 que je loue. Il est en bon état (papier et parquet refait à neuf il y a 9 mois). L'état des lieux du mis de septembre 2008 confirme que l'appartement est en bon état mais souligne que par exemple la hotte aspirante ou encore le pare-douche sont vétustes (mais étanche et en état de marche).

Mon locataire qui a signé le bail et l'état des lieux en septembre 2008 menace de ne plus payer le loyer si je ne fais pas toutes ces réparations (en fait changements complets pour avoir un appartement encore plus neuf) alors que selon moi l'appartement est vraiment en très bon état.

Mes questions sont donc: l'état des lieux est-il informatif ou le propriétaire a t il l'obligation de faire toutes les réparations? surtout que là il s'agit de confort et pas de matériel indispensables au bon fonctionnement de l'appartement. Selon moi, on loue un appartement en l'état, et les éventuels travaux à faire doivent être indiqués sur le bail et signer par le propriétaire et le locataire. Ai-je raison?

Pouvez vous me citer les références des textes de loi afin d'assurer mon argumentation. Si le locataire ne paye pas le loyer, est ce que je peux denoncer le bail?
Merci pour votre aide

Par **frederic392**, le **08/12/2008** à **17:50**

bonjour je suis propriétaire aussi dans un premier temps il est obligé de payer les loyers surtout pour deux bricoles tant qu'il n'y a pas de fuite de toiture ou problème de chauffage ce n'est pas trop important après je ne suis pas trop calé pour vous répondre correctement cela vous donnera une idée cordialement

Par **jeetendra**, le **08/12/2008** à **20:15**

bonsoir, le logement [fluo]doit uniquement être en bon état[/fluo], certainement pas refait à neuf, donc à vous lire le [fluo]logement est apte [/fluo][fluo]à être loué c'est tout[/fluo], s'il refuse de verser les loyers à cause de ça, votre locataire sera en tort, lisez mon article sur la colocation dans mon blog, cordialement